



RÈGLEMENT

4^{ème} Mini-Marathon

Dimanche 7 août 2022

Art 1:

Cette course à pied, à allure libre, est organisée par le Pôle Sport et Santé de la ville de Briançon. Elle est ouverte à tous, licenciés ou non.

Art 2:

La course se déroulera le dimanche 7 août 2022 à partir de 9h30. Le départ sera donné au Parc de la Schappe à Briançon. Le parcours empruntera les sentiers du Parc.

Les distances et horaires seront :

- Baby athlé (2016 et après) départ 9h30 1 petit tour (500m)
- Ecole d'athlétisme (2013 à 2015) départ 9h45 1 tour (650m)
- Poussins (2011 et 2012) départ 10h00 2 tours
- Benjamins (2009 et 2010) départ 10h15 3 tours
- Minimes (2007 et 2008) départ 10h30 4 tours

Art 3:

La distribution des dossards et les inscriptions auront lieu à partir de 9h00, le dimanche 7 août 2022 au Parc de la Schappe.

Art 4:

Excepté les véhicules de SÉCURITÉ, aucune voiture ne pourra circuler ou stationner sur le parcours emprunté par les coureurs.

Art 5:

Des postes de contrôles seront disposés le long du parcours.

Art 6:

Il n'y aura pas de podium à l'arrivée.

Du fait de son engagement, le coureur accepte le présent règlement.